



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Tensions transfrontalières entre le Suriname et la Guyane

Question au Gouvernement n° 2022

Texte de la question

TENSIONS TRANSFRONTALIÈRES ENTRE LE SURINAME ET LA GUYANE

M. le président. La parole est à M. Lénaïck Adam.

M. Lénaïck Adam. Monsieur le ministre de l'Europe et des affaires étrangères, je veux appeler votre attention sur de fréquents incidents survenus dans l'espace fluvial transfrontalier entre le Suriname et la Guyane. Ils ont conduit le président surinamais, Desi Bouterse, à suspendre l'ensemble des opérations conjointes de lutte contre l'orpaillage clandestin.

Ces opérations, menées par les armées françaises en terre surinamaïse, ne font pas l'unanimité, quant à leurs méthodes, parmi nos voisins. Les populations du Maroni pâtissent du manque de coopération entre forces militaires dans le cadre des opérations Harpie. *(M. Lénaïck Adam prononce quelques mots en sranan tongo.)*

Frontière entre deux États, le Maroni est aussi un bassin de vie où cohabitent populations amérindiennes et bushinenguées, indifféremment de toute considération juridique. À ce titre, ces populations doivent être associées à tous les travaux de délimitation frontalière entre nos deux pays.

De part et d'autre des deux rives du fleuve, les populations se connaissent, ont des liens de parenté et ne disposent d'aucun autre moyen de communication que la pirogue. Jamais elles n'accepteront d'être privées de cette liberté d'aller et venir à leur guise. Originaire des rives de ce fleuve, je puis aisément en témoigner. Et, pour m'en être entretenu avec les autorités surinamaïses, je puis vous assurer que cette question est à prendre en considération de façon prioritaire si l'on veut trouver une solution à la fois durable et satisfaisante.

Dans le cadre des négociations diplomatiques avec le Suriname, monsieur le ministre, comptez-vous donc faire des propositions en ce sens ? Permettez-moi d'y insister, car ces propositions sont à mes yeux essentielles pour éviter toute balkanisation préjudiciable aux populations concernées. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM et sur quelques bancs du groupe GDR.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères. Le Suriname, monsieur Adam, est un pays ami et voisin de la France, puisque nous partageons avec lui 500 kilomètres de frontières. C'est un pays avec lequel nous avons une coopération active, dans les domaines tant de la santé que de l'éducation, via l'Agence française de développement. Cette coopération fait l'objet d'un partenariat très soutenu, à partir de la Guyane, par les services de Mme Girardin.

Nous avons aussi, avec le Suriname, une coopération majeure en matière de sécurité, dans le cadre de la lutte

contre l'orpaillage et contre les trafics de drogue. Cette coopération s'est traduite, vous le savez, par un accord-cadre signé l'an dernier entre nos deux pays, en vue d'assurer un véritable développement partagé entre les deux rives du fleuve Maroni.

Reste un problème, réel, que vous avez soulevé : l'identification précise de la frontière sur ce fleuve, dont quelques portions, très limitées, font l'objet de désaccords. Ceux-ci n'ont au demeurant rien de conflictuel : ils sont techniques et portent sur des précisions, mais conduisent aux incidents que vous avez signalés. En particulier, ils rendent difficiles la coopération policière et la lutte contre l'orpaillage dans cette zone.

Aussitôt après avoir pris connaissance de ces incidents j'ai donné, avec les services centraux de l'État, des orientations pour une coopération très précise et très active, laquelle est en cours depuis le début de l'année, afin de permettre, enfin, une délimitation acceptée par tous de la frontière entre le Suriname et la France. C'est ce à quoi, je crois, nous aboutirons dans quelque temps, avec la collaboration de tous, en vue d'assurer un développement partagé sur les deux rives du fleuve Maroni. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM et sur quelques bancs du groupe MODEM.*)

Données clés

Auteur : [M. Lénaïck Adam](#)

Circonscription : Guyane (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2022

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Europe et affaires étrangères

Ministère attributaire : Europe et affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 juin 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [5 juin 2019](#)